



Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Union des Syndicats Force Ouvrière

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

SGD 2011 18

Le 20 juin 2011

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES DDI

Les négociations vont désormais commencer au sein de chaque CTP Local

En pièce jointe, nous vous transmettons un document compilé par les Fédérations Force Ouvrière impliquées au CTP des DDI.

Comme expliqué dans son introduction, c'est un document de « mise en garde » sur l'application de la circulaire du 30 mai 2011 afin qu'elle soit respectée dans les débats locaux. Il reprend les points où la vigilance est de mise.

De portée générale, ce document peut encore être précisé en ce qui concerne plus particulièrement le secteur Agriculture :

- L'établissement du règlement intérieur ne doit pas oublier en annexe les sites spécifiques comme les Abattoirs, Antennes, Ports, MIN, PEC, etc...
- Si la nature des missions le justifie, le badgeage n'est pas obligatoire, néanmoins, la comptabilisation du temps de travail doit être effectuée pour l'ensemble de la communauté de travail y compris (nous le conseillons) pour les cadres.

L'Union FO Agriculture se tient entièrement à la disposition des représentants Force Ouvrière en CTP pour les épauler dans leur mobilisation et, par le biais de ses fédérations de tutelle, faire remonter leurs observations, contestations et suggestions au CTP des DDI.

20 OCTOBRE
JE VOTE FO!
JE
NOUS
TOUS **FO!**